



# Le village Oies

Bulletin d'information de la Municipalité de Saint-Joachim

Vol-8 N° 1 - mars 2018

## Mot du maire

Chers citoyennes et citoyens,

Je vous entretiendrai rapidement aujourd'hui des principaux projets à venir chez nous pour l'été qui vient.

Votre conseil municipal a pris la décision de procéder à divers travaux d'infrastructures d'importance tout au long de l'année 2018.

Après la réfection du Trait-Carré Ouest et de la rue Du Moulin l'année dernière, nous procéderons à la construction du nouveau réservoir d'eau potable. Il est à noter que pour ce dernier projet, nous avons reçu une subvention de près de 2 millions de dollars sur un projet total évalué à 2,4 millions. Les travaux devraient débiter vers la fin juin.

Comme nous l'avions promis, nous entamerons également la phase I de la réfection du chemin du Cap-Tourmente, secteur nord. En effet, une réfection complète de nos infrastructures sera faite sur une distance d'environ 1,2 kilomètre à partir d'un peu passé le chemin du Trait-Carré jusqu'à la résidence de M. Jacques Lachance. Notre réseau d'aqueduc sera complètement refait sur toute la distance en plus de corriger certains petits problèmes d'égout sanitaire et de refaire les ponceaux existants. Nous ajouterons également une piste cyclable aux endroits où nous avons la possibilité d'élargir la chaussée en utilisant au maximum notre emprise municipale, ce qui signifie qu'une portion demeurera également en voie partagée telle que nous le connaissons actuellement. Bien évidemment, la signalisation du secteur sera améliorée.

Côté loisirs, après la réfection de nos terrains de tennis l'an dernier, nous procéderons cet été au

remplacement complet des clôtures de la patinoire ( bandes ). Celles existantes en bois ayant atteint et même dépassé leur durée de vie seront remplacées par de nouvelles beaucoup plus résistantes en y ajoutant également un banc pour les joueurs, qui sera fort utile lors d'organisation de tournois.

De plus, vous avez sans doute appris que le Ministère des Affaires Municipales ( MAMOT ) nous oblige, comme dans presque la totalité des municipalités au Québec, à procéder à l'installation de compteurs d'eau dans le but d'obtenir de meilleures informations concernant notre consommation d'eau potable. Nous devons donc en installer dans vingt ( 20 ) résidences de la municipalité en plus de tous les commerces, institutions et les fermes.

Le choix des résidences a été déterminé selon un processus aléatoire fourni par le ministère. La municipalité n'avait aucun droit de regard de ce côté et nous ne pouvions déterminer nous-mêmes les endroits d'installation.

Je tiens à préciser que le but de ce processus n'est aucunement d'instaurer une taxe spéciale de consommation d'eau potable, mais uniquement de nous fournir des statistiques de consommation. Tous les coûts, compteurs et installation, seront assumés entièrement par la municipalité.

En terminant, permettez-moi de vous souhaiter au nom du conseil municipal, des employés, de ma conjointe et de moi-même, de joyeuses fêtes de Pâques 2018.

Marc Dubeau, maire

### *Compteurs d'eau dans certains immeubles*



Saviez-vous que les Québécois sont parmi les plus grands consommateurs d'eau potable au monde? En 2006, la production d'eau potable était de 35 % plus élevée que la moyenne canadienne et de 62 % plus élevée qu'en Ontario. Le volume d'eau distribué était alors de 795 litres par personne par jour, alors que la moyenne canadienne s'établissait à 591 et celle de l'Ontario à 491. Le gouvernement a donc mis en place des mesures afin que les municipalités du Québec réduisent leur consommation d'eau potable.

#### **Pourquoi installer des compteurs d'eau?**

Comme les bilans de l'eau potable produit par la Municipalité démontrent une consommation anormalement élevée et dépassant les normes prescrites par le gouvernement, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT) exige différentes mesures dont l'installation de compteurs d'eau sur les réseaux.

Afin de se conformer aux demandes du MAMOT dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Municipalité procèdera d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2018 à la pose de compteurs d'eau sur l'ensemble du secteur non résidentiel et dans une certaine proportion pour le secteur résidentiel.

De manière plus précise, les compteurs d'eau serviront notamment à :

- Mieux connaître la consommation d'eau dans les différents secteurs d'activités;
- Aider à la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable;
- Bénéficier de l'aide financière gouvernementale qui pourrait être promise pour des projets d'infrastructure d'eau potable.

#### **Qui a l'obligation d'installer un compteur d'eau?**

Le règlement n°411-2018 rend obligatoire l'installation des compteurs d'eau pour tout immeuble non résidentiel (incluant les immeubles municipaux), tout immeuble mixte (ex. immeuble résidentiel ayant une partie commerciale) et une vingtaine d'immeubles résidentiels. Ces derniers sont déterminés en conformité avec le formulaire d'échantillonnage fournis par le MAMOT.

À ce jour, les immeubles sélectionnés ont déjà reçu une lettre stipulant qu'un compteur d'eau serait prochainement installé à leur propriété.

#### **Pour information**

Pour toute question relative aux compteurs d'eau, nous vous invitons à communiquer avec M. Mario Boulianne, contremaître des travaux publics au 418-827-5172. Il est aussi possible de consulter le Règlement n°411-2018 sur notre site Internet ou directement à l'hôtel de ville.



### Vous envisagez de réaliser des travaux cet été?

La Municipalité souhaite rappeler l'importance d'obtenir les autorisations nécessaires avant d'entreprendre tous travaux à votre propriété. Il est recommandé de consulter le service d'urbanisme afin de vous assurer de la nécessité ou non d'obtenir une autorisation. Toute personne qui entreprend des travaux sans avoir préalablement obtenu l'autorisation nécessaire constitue une infraction et est passible, outre les frais, d'une amende minimale de 300\$.

De plus, lorsqu'une demande de permis est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, la Municipalité vous encourage à planifier vos projets en tenant compte des délais de traitement relatifs aux procédures administratives d'une telle demande. Pour ce faire un calendrier de la tenue des séances du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est à votre disposition aux bureaux de la municipalité et sur le site internet de la municipalité.

Notez qu'il faut prévoir environ 4 semaines pour l'obtention d'un permis assujetti au PIIA, contenu de l'ensemble des procédures.

#### Qu'est-ce qu'un PIIA?

Un PIIA est un règlement d'urbanisme qui permet à la municipalité d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale, afin de préserver le paysage culturel. Il s'agit d'un règlement discrétionnaire, c'est-à-dire que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et le conseil municipal doivent évaluer chaque demande faite en vertu de ce règlement et ont le plein pouvoir d'approuver ou de refuser ces demandes.

#### Objectifs du PIIA

Le règlement est composé de critères et d'objectifs visant à:

- Conserver les éléments du patrimoine existant;

- Encadrer les nouvelles implantations;
- Préserver les bâtiments à valeur patrimoniale;
- Redonner un caractère d'origine aux bâtiments ayant subi des transformations qui coïncident moins au caractère patrimonial culturel de la Côte-de-Beaupré;
- Assurer le maintien et la qualité de l'environnement naturel dans l'aire du bassin versant.

#### Territoires et propriétés assujettis au PIIA

- Les propriétés adjacentes au parcours mère à haute valeur patrimoniale (avenue Royale, chemin du Cap-Tourmente et rue Blondelle);
- Les sites et bâtiments d'intérêt culturel et historique (classés et inventoriés);
- Les propriétés contiguës à la route 138;
- Les propriétés situées à l'intérieur du bassin versant de la rivière Sainte-Anne;
- Les propriétés situées dans les îlots déstructurés.

#### Interventions assujetties

De façon générale, tous les travaux visant à modifier l'aspect visuel extérieur d'une propriété, que ce soit des travaux relatifs au bâtiment principal, aux bâtiments accessoires ou au terrain, et ce, quel que soit la nature et l'ampleur des travaux à réaliser, l'obtention d'un permis est requis avant d'entreprendre les travaux.

#### Contenu d'une demande de permis

La demande de permis, doit comprendre en plus de tous les documents requis lors de toute demande de permis de lotissement, de construction, de certificat d'autorisation et d'occupation, des documents supplémentaires nécessaires à l'analyse de l'impact visuel qu'auront les travaux dans son environnement. La quantité et la nature de ces documents peuvent varier selon l'ampleur des travaux à effectuer.

(suite page suivante)

### DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Des photographies récentes (moins de 3 mois);
- Des plans, élévations, coupes et croquis schématiques, en couleur, montrant l'architecture de toute construction existante à modifier et de toute construction projetée, réalisés par un professionnel;
- Le détail des matériaux et les couleurs sélectionnées;
- Un plan d'aménagement détaillé;
- Une illustration de l'impact sur le paysage bâti et naturel;
- Toute autre information jugée nécessaire pour l'évaluation de la demande.

### Cheminement d'une demande assujettie au PIIA

Étant donné la nature discrétionnaire du règlement, une demande de permis doit nécessairement suivre

les étapes suivantes:

- 1- Vérification de la demande par le fonctionnaire désigné;
- 2- Transmission de la demande au Comité consultatif d'urbanisme;
- 3- Étude et recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
- 4- Assemblée publique (à la discrétion du Conseil municipal);
- 5- Approbation par le Conseil municipal;
- 6- Émission du permis ou du certificat, le cas échéant.

**Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez contacter le service d'urbanisme au 418-827-3755 ou par courriel à [urbanisme@saintjoachim.qc.ca](mailto:urbanisme@saintjoachim.qc.ca)**

### ENTRETIEN ET VIDANGE DE LA FOSSE SEPTIQUE

Une fosse septique nécessite un entretien régulier. Un mauvais entretien d'une fosse septique peut engendrer de multiples conséquences pour l'environnement et la population, comme la contamination de la nappe phréatique et des puits artésiens ainsi que la détérioration de la santé des cours d'eau. Pour ces raisons, il faut donc vidanger périodiquement la fosse septique. Si celle-ci n'est pas vidangée, les solides finiront par être transportés dans le système de drainage et rendront celui-ci totalement inefficace. Il est important de vidanger la fosse septique selon les exigences requises afin d'éviter ce genre de problème.

**Ainsi, selon le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans et une fois tous les quatre (4) ans lorsqu'elle est utilisée d'une façon saisonnière.**

**Cette vidange doit être effectuée par un professionnel. Il est nécessaire de fournir à la municipalité la preuve de vidange remise par le professionnel afin de s'assurer du respect de la réglementation. Ce bordereau peut être déposé directement au bureau de la municipalité au 172, rue de l'Église ou par courriel à [urbanisme@saintjoachim.qc.ca](mailto:urbanisme@saintjoachim.qc.ca)**

Merci de votre collaboration.

### ABRIS D'HIVER ET CLÔTURES À NEIGE

La date limite pour retirer les abris d'hiver et les clôtures à neige est le **1er mai**.



## OFFRE D'EMPLOI-ÉTUDIANT TRAVAUX PUBLICS

La Municipalité de Saint-Joachim cherche à combler un poste d'étudiant au Service des travaux publics pour la saison estivale 2018.

### Description

Effectuer diverses tâches manuelles pour le service des travaux publics tels que le nettoyage et l'entretien des parcs municipaux, la tonte de gazon, signaleur, réparation de pavage et de terrain, etc.

### Exigences

- Aimer travailler à l'extérieur;
- Avoir une bonne capacité physique;
- Être ponctuel;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- L'horaire est de 40 heures/semaine pour une durée de 10 semaines (période estivale);
- Salaire : à discuter.

Toutes personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae **avant le vendredi 20 avril 2018 16h** par la poste ou par courriel à :

**[dg@saintjoachim.qc.ca](mailto:dg@saintjoachim.qc.ca)**

Municipalité de Saint-Joachim  
172, rue de l'Église, Saint-Joachim, Qc, G0A3X0

\*Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture.



Voilà déjà deux ans que le centre de recyclage à Saint-Joachim est fermé. Depuis, la Municipalité paie des frais pour l'utilisation de l'Écocentre de Beauré afin de mieux desservir sa population et de minimiser les frais au site d'enfouissement. Cela est bien entendu possible si chacun fait sa part. Alors que nous n'en sommes qu'au début de l'année, nous avons malheureusement déjà ramassé des déchets recyclables au garage : toilette, plaque de chauffage, pneus, bidons d'essence et bidons d'huile. Tous ces articles sont admissibles à l'Écocentre. De tels gestes contaminent la cour du garage municipale et occasionnent des frais en surplus.



**Merci de votre collaboration pour acheminer vos déchets de construction et autres matières recyclables à l'Écocentre de Beauré !**

*Capsule-loisirs par Véronique Pagé, coordonnatrice à la vie communautaire et aux loisirs*

C'est le 3 février dernier qu'avait lieu la journée du Carnaval de Saint-Joachim.

Près de 200 participants ont bravé le froid pour se joindre à nous lors de cette magnifique journée ! En après-midi, les participants ont pu profiter de glissades sur tubes, de jeux gonflables, d'un mur d'escalade, d'un tournoi de hockey, de tire sur neige et de la traditionnelle visite de bonhomme. Dès 17h, c'est un souper spaghetti et un spectacle de magie qu'attendaient nos participants.

En soirée, patinage aux flambeaux avec la musique de Mathieu de la Halte musicale, des feux d'artifice ou les participants se sont régalés d'une succulente part de gâteau offert par le IGA Chouinard!

**Merci aux membres du Comité des loisirs, aux élus municipaux et à tous ceux et celles qui ont contribué aux succès de l'événement !**



## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE



Province de Québec

Municipalité de Saint-Joachim

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné :

À sa séance extraordinaire qui se tiendra le 10 avril 2018 à 18h à l'Hôtel de Ville de Saint-Joachim, 172 rue de l'Église, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joachim statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- 165, avenue Royale (lot 3 814 820), Saint-Joachim:
  - Rendre réputé conforme une résidence unifamiliale située à 0,80 mètre de la ligne latérale du lot au lieu de 2 mètres et plus, tel qu'exigé par le Règlement de zonage 235-95 de la Municipalité de Saint-Joachim.
  - Rendre réputé conforme une résidence unifamiliale ayant une somme des marges latérales de 4,14 mètres au lieu de 6 mètres et plus, tel qu'exigé par le Règlement de zonage 235-95 de la Municipalité de Saint-Joachim.
- Lot 3 814 699 (Rue Fortin), Saint-Joachim :
  - Rendre réputé conforme le lot 3 814 699 aux normes d'implantation et de construction des bâtiments principaux prescrites à la grille des spécifications 37-H du *Règlement de zonage # 235-95* de la Municipalité de Saint-Joachim.
  - Autoriser la diminution de la marge de recul avant minimum à 4 mètres plutôt que 6 mètres tel qu'exigé par le *Règlement de zonage #235-95* de la Municipalité de Saint-Joachim.
  - Autoriser l'augmentation du coefficient d'emprise au sol à 0,36 plutôt que 0,35 tel qu'exigé par le *Règlement de zonage #235-95* de la Municipalité de Saint-Joachim.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire.

Donné à Saint-Joachim, ce 26 mars 2018.

Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## L'OSBL Musiqu'Art et Culture organise un spectacle de musique à l'Île d'Orléans



L'Île d'Orléans vibrera au son du rock, le 22 juin 2018, avec le légendaire rockeur Québécois Michel Pagliaro. La légende de la musique rock au Québec présente un spectacle qui retrace les grands succès de sa carrière. Accompagné de ses musiciens, revivez cinq décennies de succès musicaux.

La formation rock de Québec, Âmes N' Présages, assurera la première partie. Ils offrent un spectacle énergique avec animation, un répertoire diversifié qui incite à danser et un jeu musical contrastant donnant libre cours à l'improvisation. Leur

voix et leurs instruments forment un son puissant qui leur est propre, laissant leur signature sur chaque titre qu'ils interprètent.

**Les billets sont en vente dès maintenant**

**Coût : 35 \$ taxes incluses**

**POINTS DE VENTE POUR LA CÔTE DE BEAUPRÉ**

**- Motel Et Condo Chez Charley 418-827-5837**

**UNE SOIRÉE À NE PAS MANQUER**

**Information : [haudet@outlook.com](mailto:haudet@outlook.com) ou (418) 932-9185 OU 418-828-1177**





Dans un premier temps le conseil d'administration et l'équipe de La Grande Ferme tiennent à remercier chaleureusement tous les partenaires et les bénévoles qui ont contribué au succès de l'année 2017!

Plusieurs projets ont été réalisés dont l'aménagement du site en collaboration avec la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré et la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré. Une terrasse, l'ajout d'arbustes, de fleurs et de mobilier urbain ont été faits pour embellir le site. Mission accomplie!



Nous avons changé notre enseigne sur le bord de la route. Cela nous permettra de donner plus de visibilité à La Grande Ferme lors de notre saison touristique. Nous tenons à féliciter madame Véronique Pagé pour la conception de l'enseigne qui donnera certainement le goût aux visiteurs de s'arrêter et découvrir l'histoire du site.



En décembre dernier, nous avons eu la chance d'accueillir tous les élèves de l'École La Pionnière pour une journée du temps des Fêtes comme autrefois. Nous en avons profité pour faire une activité sur la courtepoinette et chaque élève était invité à bricoler un carré. Ils ont fait un travail de moine! Nous sommes très fiers du résultat. Bravo!



Suite à l'immense succès de la vente de tartes au sucre, de marinades et des paniers cadeaux, beaucoup de nouveaux produits seront préparés à La Grande Ferme cette année. Nous vous tiendrons informés des développements et des points de vente. Entre temps, n'hésitez pas à nous appeler si vous avez envie de vous sucrer le bec avec notre tarte au sucre en pot!



Il reste encore quelques bonnes dates au calendrier pour des réceptions. Nous accueillons toujours un groupe à la fois (*minimum 25 adultes*). Nous avons un grand choix de menu et vous pouvez apporter votre vin. Mariages, anniversaires, événements, réunion, nous servons des repas pour déjeuner, diner et souper. Possibilité d'hébergement. Pour information, contactez-nous 418-827-4608.



## DÉJEUNER DE PÂQUES

Dimanche 1er avril 2018 à 11h30  
25\$/personnes  
10\$/enfants de 12 ans et moins  
80 places maximum  
Réservation au 418-827-4608



### Activités à venir :

⇒ 1<sup>er</sup> avril à 11h30, déjeuner de Pâques au coût de 25\$/par personne. Réservation obligatoire au 418-827-4608

⇒ dimanche 27 mai 2018 : La Fête des Semailles

**La Grande Ferme vous remercie pour votre support et votre participation à nos activités.**

**Au plaisir de vous voir!**





## Communiqué

### **La première Clinique de Passeport pour Beauport – Côte-de-Beaupré – Île d'Orléans**

Sainte-Anne-de-Beaupré, le 13 février 2018 – La députée de Beauport –Côte-de-Beaupré – Île d'Orléans – Charlevoix, madame Sylvie Boucher, présentera sa toute première Clinique de Passeport le samedi 7 avril prochain. Cette dernière ouvrira ses portes, de 10h à 16h00 et aura lieu, au Centre de Loisirs Sainte-Anne situé au 10 000, boulevard Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-Beaupré.

Cette clinique permettra aux citoyens de Beauport, de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans de faire une demande d'un premier passeport ou encore de renouveler celui qui arrive à échéance, et cela, autant pour les adultes que les enfants de moins de 16 ans. Une équipe de bénévoles sera présente pour vous accueillir et vous aider avec les différentes options de demandes de passeport.

Les personnes qui souhaitent participer à la clinique auront accès aux formulaires, au service de photocopies, de vérification des documents et un service de photographie officielle (\$) vous sera également offert sur place. Il est important de mentionner que les gens doivent fournir l'originale du document de preuve de citoyenneté et du certificat de naissance lors de leur visite à la clinique.

#### **Source :**

Yvan Rancourt  
Responsable des communications  
Bureau de Sylvie Boucher  
Députée fédérale de Beauport -  
Côte-de-Beaupré - Île d'Orléans -  
Charlevoix  
Téléphone : 418 827-6776  
sylvie.boucher.c4@parl.gc.ca



## Une situation de conflit? Pourquoi pas la médiation citoyenne?

### **Exemple: Une chicane de clôture**

- Dis-moi Jacques, as-tu encore des problèmes avec ton voisin qui souffle sa neige sur ton terrain ?

- Hey, je ne t'ai pas conté ça ? Imagine que ça s'est bien réglé. Tu te rappelles, j'avais essayé de lui parler, mais il ne voulait rien savoir. J'étais découragé. Un lendemain de grosse bordée de neige, j'ai même mis ma voiture dans mon entrée, bien en vue. Crois-le ou non, il a soufflé sa neige par-dessus.

J'en étais rendu à penser confier ça à un avocat, mais ça ne m'emballait pas... d'abord les frais, les avocats, ça coûte cher assez vite. Puis ma femme craignait qu'on parte en chicane pas à peu près avec le voisin si on lui envoyait une mise en demeure.

J'ai raconté ça à mon beau-frère qui m'a parlé de la médiation citoyenne. Je les ai contactés, puis rencontrés. Je leur ai expliqué toute mon affaire, puis eux ont pris contact avec mon voisin pour l'informer de ma démarche et que j'avais à cœur de trouver un règlement qui pourrait convenir à lui comme à moi, un genre de consensus. Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais il a accepté qu'on se parle, avec leur soutien. Aujourd'hui, la situation est bien réglée.

Il n'y a pas à dire, ça a valu la peine de mettre un genre de facilitateur entre nous. On dirait qu'il a mieux compris mon point de vue.



### **Médiation citoyenne Côte-de-Beaupré :**

418 648-6662 poste 209 ou mediationcitoyenne.cdb@lautreavenue.org

Accompagnement en gestion des conflits et en médiation, service sans frais et confidentiel

## L'événement emploi Côte-de-Beaupré

**Événement EMPLOI**  
**Côte-de-Beaupré**

**Samedi 14 avril**  
**de 10h à 14h**

Centre Sainte-Anne  
10 000, boul. Sainte-Anne,  
Sainte-Anne-de-Beaupré

**OFFRE TON TALENT À LA CÔTE !**

Travailler sur la Côte-de-Beaupré, c'est **PAYANT!**

[www.evenementemploi.ca](http://www.evenementemploi.ca)

**1. Long week-end à New York :** (18-21mai 2018) (4 jours, 3 repas, 649\$ en occupation double, 969\$ simple)

Ville de tous les superlatifs! Captivante, électrisante, démesurée! Celle que l'on surnomme la Grosse Pomme, possède une énergie qui, en toute saison, transporte et ravive les désirs! Traverser le pont de Brooklyn, s'imprégner de l'effervescence de Chinatown, flâner dans Central Park, regarder droit vers le ciel du pied de la statue de la Liberté, visiter des musées uniques sont autant de raisons de vous laisser emporter par le rythme trépidant de la ville qui ne dort jamais.

J-1 Québec – Montréal – New York. J-2 **Tour de ville** de Manhattan avec un guide francophone. Ce tour comprend Time Squares, Harlem, Central Park, Wall Street, etc. PM, temps libre pour explorer la ville. J-3 AM **Croisière vers la statue de la Liberté**. PM **Visite du mémorial du 11 septembre** à Ground Zero. **Visite de l'observatoire One Trade Center**, le plus haut gratte-ciel de l'hémisphère ouest, découverte de la ville d'une façon saisissante. J-4 New York – Montréal – Québec. Réservation le plus tôt possible, paiement pour le 15 mars 2018. Dépôt de 100\$ à l'inscription.



**2. Ermitage St-Antoine :** (6-7 juin 2018) (2 jrs, 3 repas, 279\$ en occupation double, 349\$ simple) J-1 trajet vers Val-Jalbert, dîner libre. **Visite de Val Jalbert** avec un guide local. Installation à l'hôtel **l'Ermitage St-Antoine** au Lac-Bouchette, Souper à l'hôtel, temps libre. J-2 Trajet vers Mistassini, visite du **Monastère Notre-Dame de Mistassini** et arrêt à la **Chocolaterie des pères trappistes**. Ensuite, visite du **Zoo de Saint-Félicien**, dîner sur place, temps libre au zoo. Retour vers votre domicile, souper libre. Paiement pour le 1 mai 2018.

**3. Brunch au Domaine Forget :** (8 juillet 2018, 2 repas, 79\$) Trajet vers Charlevoix, **Brunch musical au Domaine Forget**. En après-midi, temps libre au **Casino de Charlevoix**. Souper sur place, gracieuseté du Casino. C'est le casino qui décide du resto et de l'heure du souper. Paiement pour le 4 juin 2018.

**4. Théâtre Beaumont/St-Michel:** pièce à confirmer (20 ou 27 juillet 2018). Paiement 5 semaines avant le spectacle.

**5. Notre-Dame-de-Paris** au Grand-Théâtre de Québec : (19 août 2018, 199\$ En matinée. 1 repas.



Assistez au retour de la comédie musicale **Notre Dame de Paris**, Le spectacle phénoménal de Luc Plamondon et Richard Cocciante. Retrouvez les succès *Belle*, *Le temps des Cathédrales*, *Vivre*, et souper dans un restaurant de la région. Paiement pour le 9 juillet 2018.

**6. Les valse de Vienne** au Capitole de Québec (2 décembre 2018, 14h, souper, 159\$, en autobus scolaire) 2 heures de spectacle pour découvrir Johann Strauss, compositeur autrichien surnommé le roi de la valse. Sur scène, un corps de ballet, une distribution lyrique étincelante, chanteurs, ténors et choristes vous feront vivre toute une gamme d'émotion et des moments inoubliables. Paiement pour le 22 octobre 2018.

**PERSONNES CONTACTS**

Marcel-G. Tremblay, 418-827-3362; Charlotte Bouchard, 418-827-5132; Gisèle Duchesne, 418-827-4690; Ghislaine Martineau, 418-827-2438; Anne-Marie Poulin, 418-827-2005; Mario Simard, 418-827-3183





## UN SPECTACLE À NE PAS MANQUER!

L'Ensemble vocal Arc-en-Sons présente son 19<sup>e</sup> spectacle qui s'intitule « Destination Arc-en-Sons ». Il vous sera présenté les **vendredi 4 mai** et **samedi 5 mai à 20 h** ainsi que le **dimanche 6 mai à 19 h 30** à l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne. L'admission est de 22 \$ par personne et de 10 \$ pour les enfants de 12 ans et moins. Vous pouvez vous procurer des billets auprès de Chantale Racine au **418 655-4207**.

### *Annonce spéciale*

#### **ANNONCE SPÉCIALE pour les paroisses de Château-Richer, Ste-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, St-Ferréol et St-Tite.**

Nous avons une bonne nouvelle à vous annoncer.

Mgr Gérald Lacroix, notre archevêque, a pris sa décision quant au nom de notre nouvelle paroisse de notre communion de communautés de la Côte-de-Beaupré.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la nouvelle paroisse portera le nom de :

#### **NOTRE-DAME de la NOUVELLE-FRANCE.**

Ce nom fait référence à la route tracée par Mgr de Laval et jadis empruntée par les habitants de la Côte-de-Beaupré pour le commerce vers Québec.

Chaque église conserve son nom propre.

Le regroupement des paroisses est une consolidation juridique et administrative qui permet de centraliser et de simplifier un certain nombre de fonctions administratives et de réunir des ressources humaines et financières pour favoriser le renforcement des communautés locales et les initiatives d'enrichissement de la vie chrétienne et d'évangélisation.

Ce projet ne signifie donc pas la fusion ou la disparition des communautés locales, mais une collaboration plus nourrie de ces communautés au sein d'une nouvelle structure juridique et organisationnelle résolument tournée vers l'avenir et l'annonce de l'Évangile, qui est la principale mission de l'Église et des paroisses.

La grande paroisse nouvelle sera donc **une « communion de communautés »**, selon les mots mêmes du cardinal Lacroix, c'est-à-dire une collaboration volontaire et solidaire de communautés vivantes mettant leurs forces et leurs ressources en commun pour être encore plus rayonnantes.

***Jacques Fortin, curé.***